

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 122

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ses parents »

les mots :

« son père et sa mère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa, qui ne répond pas aux exigences du droit naturel qui présidaient encore récemment à notre droit français, doit être supprimé.